



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-017-2023-12

PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie**

IDF-2023-12-08-00001 - Avis de résultats de l'appel à candidatures pour le déploiement de dispositifs de consultations en soins somatiques dédiés pour les personnes en situation de handicap en région Ile-de France (1 page) Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-08-00001

Avis de résultats de l'appel à candidatures pour le déploiement de dispositifs de consultations en soins somatiques dédiés pour les personnes en situation de handicap en région Ile-de France

## **Avis de résultats de l'appel à candidatures pour le déploiement de dispositifs de consultations en soins somatiques dédiés pour les personnes en situation de handicap en région Ile-de France**

*Avis d'appel à candidatures publié le 4 septembre 2023*

L'accès aux soins des personnes en situation de handicap est un droit affirmé par la loi du 11 février 2005. D'une manière générale, les différents rapports font le constat des difficultés voire de déficit d'accès aux soins de premier recours des personnes en situation de handicap, tous âges et tous handicaps confondus, objectivées par différents rapports (Rapport Piveteau, Rapport de Pascal Jacob -2013). C'est notamment le cas pour les soins de 1er recours. En réponse à l'insuffisance de prise en charge en réponse aux besoins, l'instruction DGOS/R4/DGCS/3B/2015-313 du 20 octobre 2015 vise à proposer la mise en place de dispositifs de consultations dédiés en région au bénéfice des personnes en situation de handicap afin de « permettre de répondre aux besoins non couverts ou difficilement couverts pour des soins courants somatiques non liés à leur handicap ».

Dans ce contexte, cet appel à candidatures prévoyait de déployer en région Ile-de-France plusieurs nouveaux dispositifs de consultations en soins somatiques dédiés pour les personnes en situation de handicap, en priorité dans l'un des départements non encore pourvus en région Ile-de-France, au bénéfice de cette population, afin de permettre de répondre aux besoins non couverts ou difficilement couverts pour des soins courants somatiques non liés à leur handicap.

La date de clôture des candidatures était fixée au 16 octobre 2023.

Après avoir analysé l'ensemble des dossiers et entendu les candidats, la commission de sélection, réunie le 8 novembre 2023, n'a retenu aucun des dossiers déposés.

Fait à Saint-Denis, le 6 décembre 2023

Pour la Directrice Générale  
de l'Agence Régionale  
de Santé Ile-de-France,

La Directrice de l'Autonomie

**Signé**

Isabelle BILGER